RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Bretagne

ZONE DE DISTRIBUTION : FORET PAIMPONT_TERTRE_PLELAN LE GRAND

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté principalement par les captages : FEUNTEUN AR COAT, CREUX DU CANNEE, RUISSEAUX. L'eau est en majorité d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente BAULON, CAMPEL, LOUTEHEL, MAXENT, PAIMPONT, PLELAN-LE-GRAND, SAINT-THURIAL, soit 11133 personnes. Le responsable des installations est : « SME FORET DE PAIMPONT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **24/04/2025**

UDI **035000263**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **25**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **25**
Valeur moyenne : **11,2 mg/L**
Valeur maxi : **15,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **229**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A Très bonne qualité

Elément pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **9,64 microgramme/L**
Valeur maxi : **19,7 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **25**
Valeur moyenne : **9,02 °f**
Valeur maxi : **11,9 °f**

CARBONE ORGANIQUE TOTAL

Présence inférieure à la référence de qualité

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et, ou un risque de formation de produits indésirables (Trihalométhanes) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **0,444 mg(C)/L**
Valeur maxi : **0,9 mg(C)/L**

ALUMINIUM

Dépassements ponctuels de la référence de qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **26**
Valeur moyenne : **33,9 microgramme/L**
Valeur maxi : **305 microgramme/L**

ARS BRETAGNE - ARS DD 35 - 3, place du Général Giraud
CS 54257 35042 RENNES CEDEX
www.bretagne.ars.sante.fr
02.99.33.34.17
ars-dd35-aep@ars.sante.fr